



**A.N.E.L.**

Association Nationale  
des Elus du Littoral

Remis au CNML le 9 juillet 2013 par Jean- François RAPIN, président de l'ANEL

## **Objet : Contribution de l'Association Nationale des Elus du Littoral aux Assises de la Mer et du Littoral**

### **Fiche 1. Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime**

L'activité portuaire est considérée comme un enjeu majeur de l'activité économique du littoral français. L'aménagement des ports doit s'inscrire dans une approche de dessertes multimodales et le lien entre les ports et leurs hinterlands mérite d'être renforcé. Une véritable politique d'aménagement s'impose pour les espaces portuaires et particulièrement pour ceux qui vont accueillir les nouvelles activités liées au développement des énergies marines renouvelables.

Les élus des communes portuaires demandent donc à pouvoir disposer de compétences sur le domaine public portuaire leur permettant de valoriser les espaces délaissés et de mener une politique cohérente d'aménagement urbain, favorisant le lien entre le port et la ville, afin d'éviter de séparer les ports de leurs centres urbains comme le préconisent de nombreuses études (cf travaux de l'Association internationale des villes portuaires (A.I.V.P.) notamment.

Les élus soulignent que la politique en matière de transport maritime doit être renforcée, notamment par la conception de navires du futur ainsi que sur le développement de la compétitivité du pavillon français.

Certains souhaitent que le cabotage soit favorisé par l'accompagnement des ports de moyenne envergure pour soulager le transport routier et renforcer la coopération par façades maritimes avec si besoin, une aide aux collectivités pour la création d'un quai dédié au cabotage.

### **Fiche 2. Protection et valorisation de l'environnement marin**

La protection et la valorisation de l'environnement marin, qui font notamment l'objet des PAMM, (plans d'action pour le milieu marin ) sont nécessaires au développement économique et durable des espaces littoraux. Les collectivités locales sont conscientes de la nécessité de préserver la qualité des eaux côtières et des milieux littoraux et marins . Elles agissent en ce sens car elles partagent cette préoccupation, qui est une condition du développement durable de l'ensemble des activités économiques.

« Mieux connaître pour mieux gérer » a été une demande exprimée par les élus à maintes reprises. Ils ont souligné leurs besoins d'être mieux informés sur la biodiversité marine et côtière afin d'améliorer la protection de ces espaces, notamment en préservant et en restaurant les zones humides littorales de métropole et les mangroves d'Outre-mer, qui jouent un rôle protecteur pour les terres situées en arrière de celles-ci , en plus d'être des réservoirs de biodiversité .

Les élus estiment que le Conservatoire du Littoral doit poursuivre sa politique foncière d'acquisition d'espaces naturels afin de maintenir en bon état de conservation les habitats et espèces et anticiper les impacts de l'élévation du niveau de la mer.

Toutefois, la protection de l'environnement marin ne doit pas être antinomique du maintien d'activités en mer, qu'il s'agisse des activités traditionnelles comme la pêche ou l'aquaculture ou le développement de nouvelles activités liées à la recherche marine (algues) ou à la mise en œuvre de technologies utilisant l'énergie des vagues, des marées, du vent .

La protection environnementale doit être menée en concertation avec tous les acteurs, afin de les associer aux prises de décision et d'éviter de sanctuariser certains espaces, au détriment d'activités économiques sans impacts négatifs avérés sur l'environnement marin

Le partage des connaissances sur ce sujet est primordial pour obtenir de bons résultats .

### **Fiche 3. Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques**

L'ANEL s'est investie au sein du CODCAP (Comité de Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance) avec les acteurs du nautisme, pour le développement de la capacité d'accueil de la plaisance et des activités nautiques sur les littoraux de métropole et d'Outre-mer.

Elle a soutenu l'appel à projets « ports de plaisance exemplaires », qui a rencontré un réel succès auprès des communes et des porteurs de projets . Lancée par le Ministère de l'Ecologie sur 3 années consécutives, cette démarche a permis d'aider les porteurs de projets en finançant les études d'impacts pour mieux en apprécier la faisabilité.

Les élus, sollicités par les acteurs du nautisme qui soulignent le dynamisme économique de ce secteur porteur d'emplois directs et indirects, souhaitent qu'un nouvel appel à projets soit lancé pour le développement de la plaisance, afin de promouvoir et favoriser la mise en œuvre de solutions concrètes au manque de capacités d'accueil des ports de plaisance.

La relance de l'Observatoire des ports de plaisance devrait contribuer à mieux connaître la réalité de situations assez diversifiées selon les ports et les façades maritimes considérées.

Le CODCAP, en accord avec les élus de l'ANEL, pense que la reconversion de certaines friches portuaires devrait être favorisée et pourrait donner lieu, comme cela a été fait précédemment , à un nouvel appel à projets pour accueillir des bateaux de plaisance, en imaginant un cahier des charges respectueux des critères environnementaux et de l'insertion des projets dans le développement urbain.

Les acteurs du nautisme sont partisans d'optimiser la gestion des ports de plaisance, en facilitant la recherche d'équipements moins consommateurs d'espaces et mieux intégrés au paysage et en favorisant, lorsque cela est possible, le stockage à terre des bateaux (ports à sec) ou les équipements légers et réversibles. Il s'agit de promouvoir de nouvelles formes de gestion, d'aménagement et d'occupation des espaces maritimes et littoraux, soumis à une forte urbanisation et pression foncière.

### **Fiche 4. Risques littoraux et gestion du trait de côte**

L'ANEL a été associée à l'élaboration des politiques de prévention des risques naturels à la suite des événements dramatiques qui ont affecté les littoraux de Charente Maritime (tempête XYNTHIA) des inondations du Var et des autres phénomènes violents qui affectent les collectivités d'outre-mer (ouragan DEAN en 2007).

L'érosion côtière, la submersion marine, les risques de tsunami, et les inondations sont autant d'effets du changement climatique et sont devenus une priorité des politiques de prévention de l'Etat, mais aussi des collectivités locales, en concertation avec les populations.

L'ANEL a été associée aux 1ères Assises nationales des risques naturels à BORDEAUX en janvier 2012 et participera en décembre prochain aux 2èmes Assises nationales sur ce sujet. Des débats, il est

apparu que les élus demandaient, pour eux et leurs populations, d'être mieux avertis et informés des impacts du changement climatique, sur leurs territoires, afin de mieux les prendre en compte et anticiper leurs effets et les intégrer dans les outils d'aménagement du territoire et de développement économique.

L'ANEL qui a également participé au jury de l'appel à projets « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens » dans la suite du rapport COUSIN, souligne que cette solution ultime de déplacement des activités correspond à certaines situations d'urgence et que cet appel à projets a permis d'engager la réflexion vers une anticipation des politiques d'aménagement à mener à moyen et long terme.

Toutefois, les élus du littoral rappellent que la relocalisation n'est qu'un des outils de la gestion intégrée de nos littoraux. Chaque territoire est spécifique et appelle à une gestion particulière adaptée pour tenir compte de la diversité des situations et des populations des zones « à risques ».

Cette réflexion doit donc envisager d'autres solutions alternatives permettant de vivre avec les risques littoraux.

En ce sens, les élus du littoral demandent que l'élaboration d'une nouvelle « culture du risque » se construise, à partir de connaissances partagées et restituées au plus grand nombre, afin que l'appropriation de ces données par les populations, rende plus opérationnelle la prise en compte des risques naturels dans les modes d'occupation des espaces littoraux menacés.

Les élus de l'ANEL demandent à l'Etat de dégager les moyens financiers pour accélérer la mise à disposition de ces nouvelles données sur les territoires à risques (développement des outils de connaissance et de prévention des risques naturels au service des collectivités et des usagers du littoral)

Et ils rappellent que les impératifs de sécurité des populations et des biens doivent être compatibles avec le développement des activités terrestres et maritimes.

S'agissant du risque « submersion marine », les élus sont inquiets de la définition de l'aléa de ce risque et pour la prévention de celui-ci, les élus de l'ANEL demandent à l'Etat de revoir les politiques de financement des travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer mais aussi de maintenir les travaux de restauration et d'entretien des dunes sableuses qui jouent un rôle protecteur face aux risques de submersions marines .

L'ANEL souhaite que l'Etat aide les collectivités qui financent déjà ces ouvrages de protection sans lier l'attribution des financements à l'adoption d'un PPR par la commune (risque de lenteur des procédures) et contribue également à l'entretien des cordons dunaires ainsi que des mangroves des littoraux ultra-marins dont le rôle de protection a été mis en évidence.

Diverses stratégies et plans d'action nationaux ont été élaborés et mis récemment en place :

- la stratégie nationale pour la gestion intégrée du trait de côte,
- le plan national « submersions rapides »,
- et prochainement la stratégie nationale de gestion du risque inondation.

**Les élus demandent une meilleure articulation entre les différentes stratégies et plans qui s'appliquent aux territoires en matière de gestion des risques submersion marine, érosion côtière et inondation.**

Une échelle d'action pertinente pour la mise en œuvre de ces stratégies est nécessaire, et par conséquent, une amélioration et une précision de la gouvernance des différents acteurs et de leurs responsabilités, est indispensable.

#### **Fiche 5 et 6 - Pêche maritime et Aquaculture**

Les élus des communes ports de pêche de l'ANEL ont manifesté leurs inquiétudes sur l'évolution des politiques communautaires et sur l'avenir des professionnels des secteurs traditionnels comme la pêche ou l'aquaculture. **La pêche est effectivement une activité économique traditionnelle majeure de nos côtes, et représente des métiers porteurs d'un patrimoine et d'une identité forte et appréciée des populations.**

Les élus ont constaté les efforts réalisés par les professionnels pour s'adapter aux nouvelles exigences d'une pêche durable et pour dynamiser la transformation des produits halieutiques. Ils estiment donc que ces démarches doivent être poursuivies et encouragées par l'Etat.

Toutefois, ils soulignent les difficultés rencontrées par les professionnels du secteur pour la constitution des dossiers de demande de fonds européens, la lourdeur des procédures et la durée d'attribution des fonds qui mettent leurs entreprises en difficultés.

Les fonds européens à la pêche doivent permettre aux pêcheurs de pérenniser leurs activités avec notamment des aides dédiées au renouvellement de la flotte.

Les élus demandent qu'un accompagnement des marins pêcheurs soit facilité pour l'accès au dossier, pour la manière de le remplir, puis de le suivre (cela est souligné également pour les pêches artisanales de Martinique et de Guadeloupe) ; les procédures mériteraient d'être simplifiées pour favoriser l'obtention des aides et permettre à ces professionnels de pratiquer une pêche durable française.

Les élus d'Outre-mer ont fait part de l'urgence de la mise en place d'un plan national pour une pêche durable dans les DOM, et jugé insuffisante l'enveloppe allouée à l'Outre-mer par les fonds européens. Les DOM demandent également une approche régionalisée pour le FEP.

Le secteur aquacole est très certainement une voie de développement qu'il faut encourager. Une aquaculture raisonnée et une amélioration des pratiques respectant l'intégration paysagère et environnementale devraient être possibles. Il faut encourager et permettre aux entreprises conchylicoles, régulièrement touchées par la mortalité des juvéniles, une diversification de leur activité (algoculture, autres activités aquacoles) ainsi le développement de concessions « multi-espèces » doit être étudié.

Les élus savent aussi que la pérennité des secteurs conchylicoles et aquacoles est indissociable de la garantie de la qualité des eaux côtières pour assurer la protection des zones de production et l'ANEL s'emploie à y contribuer.

**Une échelle de réflexion pertinente pour la prise en compte de tous ces enjeux et des outils existants (SDAGE, SAGE, Parcs marins...) doit être favorisée. L'élaboration de volets maritimes de SCOT permettrait une mise en cohérence et une articulation du volet mer avec ces outils.**

#### **Fiche 7. Emploi maritime et besoins de formation**

Les élus sont conscients de l'opportunité du développement des territoires maritimes et littoraux, mais ils savent que ces territoires sont soumis à de forts enjeux du fait de leur attractivité et de leur fragilité sur le plan environnemental.

L'émergence de nouvelles activités économiques, comme les énergies marines renouvelables, seront porteuses de nouveaux métiers et nécessiteront des formations appropriées. C'est une transition des métiers de la mer qu'il faut savoir anticiper et accompagner.

Or, les élus constatent et déplorent une méconnaissance de la mer et du littoral par les populations. Cela s'explique par les flux de population, venant des territoires de l'intérieur et qui n'ont pas forcément d'histoire familiale liée à la mer. Pour qu'un changement durable s'instaure dans le comportement des populations vis-à-vis de la mer et du littoral, la promotion de la connaissance de la mer et du littoral est indispensable.

A ce titre, les élus pensent qu'il est nécessaire d'encourager et de relancer les « classes de mer » qui accueillent chaque année près d'un millier d'enfants et les éduquent au maritime et de développer les actions en direction du grand public ( poursuite des Journées de la mer chaque année ; flash d'infos en heure de grande écoute sur les chaînes publiques ) pour les sensibiliser à la fragilité des milieux et aux risques liés à la mer (comme le font les fédérations de sports nautiques mais parfois de manière un peu trop limitée s'agissant notamment de la délivrance des permis bateaux !).

Par ailleurs, les élus estiment nécessaire de prévoir des filières techniques dans les collèges et lycées et de promouvoir, dans les CDI (centres de documentation et d'information des collèges), une meilleure information sur les divers métiers de la mer et les écoles d'ingénieurs qui y préparent.

#### **Fiche 8. Construction et déconstruction navales**

La construction navale est une filière industrielle qui a un passé très présent encore avec les grands chantiers navals français. La restructuration de ce secteur a souvent été cruciale mais c'est encore un secteur d'activité économique important pour la France.

De nouvelles orientations sont envisagées, notamment par l'intégration de dimensions environnementales dès la conception des nouveaux navires (éco-conception) afin d'anticiper leur sortie du marché et la possibilité de récupérer certains matériaux .

L'industrie de la déconstruction navale, encore insuffisamment développée aujourd'hui, pourrait être non seulement bénéfique en termes de préservation de l'environnement mais aussi devenir un secteur permettant la création de nouveaux emplois.

#### **Fiche 9. Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources**

S'agissant du secteur des pêches, les élus des communes ports de pêche alertés par les professionnels, sont de plus en plus agacés par les campagnes médiatiques accusant les pêcheurs de piller les ressources de la mer ; ils s'interrogent sur les chiffres souvent incohérents qui sont relayés par certains médias ou ONG, sur les quotas, les prises, la reconstitution des stocks, les pratiques de pêche....

Ils demandent donc de pouvoir être informés sur l'exactitude des données qui sont rendues publiques.

Les députés européens français doivent disposer de chiffres et de données exactes auprès des instances européennes.

D'une manière plus globale, les élus demandent de mutualiser les dispositifs de connaissance (base de données communes) et de réfléchir sur des conditions de partage de données publiques et privées pour limiter les coûts globaux d'acquisition de la connaissance et de surveillance.

Quant aux énergies marines renouvelables, les élus de l'ANEL sont convaincus de la nécessité de développer ces énergies renouvelables qu'ils envisagent comme autant de chances économiques pour les espaces littoraux, de métropole et d'Outre-mer,

La France qui occupe le 2ème rang mondial pour sa Zone Economique Exclusive (ZEE) grâce à l'Outre-mer, doit favoriser l'essor de ces nouvelles entreprises et faire mieux connaître les réalisations ultramarines en métropole.

Les élus demandent donc à l'Etat de soutenir la recherche et développement pour promouvoir les expérimentations marines et encourager les initiatives locales innovantes visant à l'émergence de nouvelles filières économiques.

Ils demandent également à être associés aux discussions qui s'instaurent entre les secteurs publics et privés, quand leurs territoires sont concernés par ces installations en mer.

#### **Fiche 10. Protection sociale des gens de mer, sécurité maritime, sécurité de la navigation**

L'un des principaux objectifs de la politique maritime doit être la poursuite des efforts en matière d'action de l'Etat en mer et d'organisation de la fonction garde-côtes.

#### **La gouvernance des espaces littoraux**

La gouvernance, sujet transversal à l'ensemble des thématiques des Assises de la Mer et du Littoral, revêt pour les élus des collectivités littorales une importance majeure.

**Ils réaffirment leur vive préoccupation d'une gouvernance partagée à tous les niveaux de décisions stratégiques pour la mer et le littoral et souhaitent qu'une réflexion partenariale –au sein du Conseil National de la Mer et des Littoraux -associant toutes les parties prenantes, soit conduite sur la mise en cohérence des différentes politiques publiques qui devrait figurer dans les documents stratégiques de façade et de bassin.**

**Une meilleure coordination des politiques publiques devra prendre en compte les stratégies existantes au niveau régional et local.**

Les élus pensent que le cadre normatif est quelquefois trop contraint ou inadapté aux spécificités locales et sont inquiets des risques croissants des recours (contrainte réglementaire, discussions avec l'Etat, difficultés de procédures).

**L'organisation des services de l'Etat manque de lisibilité pour les élus.** Les services déconcentrés sont trop sectorisés ce qui induit des difficultés pour les collectivités à cibler les bons interlocuteurs. Un interlocuteur unique des services déconcentrés pour une collectivité porteuse de projets devrait être envisagé pour plus de cohérence et de lisibilité.

Les élus soulignent également la spécificité des îles et les contraintes fortes qu'elles subissent et demandent qu'un examen particulier soit réservé à leurs situations, dans leur diversité.